

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 AVRIL 2019 A 18H30 A LOQUEFFRET**

Étaient présents

BERRIEN : Marie-Pierre COANT, Catherine MIGNOT-JAOUEN, Hubert LE LANN, Paul QUEMENER

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Yvonne QUIMERC'H, Joseph SIMON

HUELGOAT : Jean-Pierre SALAÛN, Benoît MICHEL, Claire CHABANNES

LA FEUILLEE : Régis LE GOFF, Gérard RANNOU

LOPEREC : François LE LUYER, Jean-Pierre LE BIHAN

LOQUEFFRET : Marcel SALAÛN, Alain HAMON

PLOUYE : Marcel LE GUERN (départ à 20h25), Geneviève LE MAT

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC

Procurations : Jean-Pierre BROUSTAL, a donné pouvoir à Joseph SIMON, Josiane GUINVARC'H a donné pouvoir à Yvonne QUIMERC'H, Alexis MANAC'H a donné pouvoir à Alain HAMON, Marie-Noëlle JAFFRE a donné pouvoir à Marcel SALAÛN, Claude MOREL a donné pouvoir à Benoît MICHEL, Jean-Yves CRENN a donné pouvoir à François LE LUYER, Corinne NICOLE a donné pouvoir à Georges MORVAN

Absents : Coralie JEZEQUEL, Corentin GARREC, Jean-Michel SCOUARNEC

Secrétaire de séance : Yves Claude GUILLOU

Ordre du jour :

- ➔ Mise en place du Pass Commerce Artisanat en partenariat avec la Région Bretagne
- ➔ Assainissement collectif sur la zone d'activités du Vieux Tronc : règlement et tarifs
- ➔ Contrat de territoire avec le Département du Finistère – Avenant n°6
- ➔ Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques (SIECE) de Huelgoat-Carhaix
- ➔ Projet de labellisation Geopark – participation de la communauté de communes
- ➔ Subventions 2019
- ➔ Groupement de commandes travaux de voirie
- ➔ Retrait délibération n°2019-023
- ➔ Vente de matériels et véhicules
- ➔ Questions diverses

Le président constate le quorum après avoir nommé les pouvoirs et débute la séance.

Mise en place du Pass Commerce Artisanat en partenariat avec la Région Bretagne

Les lois MAPTAM et NOTRe ont redéfinies la répartition des compétences entre collectivités territoriales notamment dans le domaine du développement économique.

Le Pass Commerce et Artisanat est une réponse de la Région Bretagne au soutien à l'investissement des TPE (commerces et artisans).

Il s'agit d'un dispositif d'aide partagé entre la Région et les EPCI pour la création, la reprise ou le développement des entreprises commerciales et artisanales dont l'effectif n'excède pas 7 salariés et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 million d'euros H.T..

Les investissements peuvent être soutenus à hauteur de 30 % du montant H.T. dans la limite d'une aide maximale de 7.500 €.

Le dispositif est cofinancé à parts égales entre la Région Bretagne et Monts d'Arrée Communauté.

Vu l'avis favorable de la commission commerce, artisanat, développement économique du 07 mars 2019 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve le dispositif Pass Commerce et Artisanat et la convention avec la Région Bretagne pour la mise en œuvre de celui-ci. L'assemblée précise que le dispositif entre en vigueur dès sa réception au contrôle de légalité et autorise le Président à signer l'ensemble des documents à intervenir.

Assainissement collectif sur la zone d'activités du Vieux Tronc : règlement et tarifs

Règlement :

Le président explique que la communauté de communes gère un assainissement collectif sur la zone d'activités du Vieux Tronc. Un règlement intérieur avait été adopté pour ce service le 14 mai 2008 par la communauté de communes des Monts d'Arrée.

Il convient de l'adapter, c'est pourquoi Régis Le Goff, vice-président en charge des actions dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement a réuni le 01 mars sa commission pour travailler sur ce règlement. Ainsi, il propose un nouveau règlement intérieur de service d'assainissement collectif de la zone d'activités du Vieux Tronc.

Le projet de règlement intérieur a été transmis à chacun préalablement à la réunion de conseil communautaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de l'assainissement collectif de la zone d'activités du Vieux Tronc présenté et autorise le Président à signer l'ensemble des documents à intervenir pour sa mise en œuvre et application.

Tarifs :

Le président explique que l'assainissement collectif de la zone d'activités du Vieux Tronc n'a fait l'objet d'aucune facturation auprès des usagers depuis sa création. Le coût de cette installation et son fonctionnement demande de mettre en place une facturation pour cette prestation de service.

De la même manière que le règlement intérieur de l'assainissement collectif, Régis Le Goff, informe du travail de la commission sur la mise en place de tarifs.

Il propose de définir une part fixe et une part variable proportionnelle au volume d'eau potable consommée tel qu'indiqué ci-dessous :

- ✓ Part fixe : Abonnement : 120€
- ✓ Part variable : 1,60€ le m³
- ✓ Raccordement : 1 500€

Ces tarifs seront appliqués à compter du 01 juillet 2019. Pour l'année en cours, ils seront proratisés à partir de cette date.

Chaque entreprise installée sur la zone d'activités sera, au préalable, informée individuellement par courrier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité fixe les tarifs de l'assainissement collectif sur la zone d'activités du Vieux Tronc aux montants proposés et dit que ces tarifs sont appliqués à compter du 01 juillet 2019.

Avenant n°6 au contrat de territoire 2015-2020

Il est rappelé que le contrat de territoire 2015-2020, signé le 18 mars 2015, a été conclu initialement entre le département du Finistère et le Pays Centre Ouest Bretagne. Ce contrat prévoit une clause de renégociation et le conseil départemental a déjà réalisé cinq avenants.

Aujourd'hui, le contrat de territoire est conclu avec chaque EPCI et il est proposé un sixième avenant à celui-ci afin d'y insérer des actions nouvelles.

Le conseil communautaire à 27 voix pour et une abstention (Corinne NICOLE) autorise le président à signer l'avenant n°6 au contrat de territoire 2015-2020 avec le département du Finistère.

Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques (SIECE) de Huelgoat-Carhaix

Le président présente une convention entre le Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques (SIECE) de Carhaix Huelgoat et la collectivité ayant pour objet l'éclairage public, le génie civil des communications électroniques et la transition énergétique dans les zones d'activités et sur les bâtiments communautaires.

Chaque élément de la convention fait l'objet d'un détail d'intervention.

Elle prendra effet à sa signature et pourra être dénoncée avec un délai de 6 mois de préavis.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention présentée entre le SIECE et Monts d'Arrée Communauté et autorise le président à signer cette convention.

Projet de labellisation Geopark – participation de la communauté de communes

Yves Claude GUILLOU, explique que « Geopark mondial UNESCO » est aujourd'hui un label territorial international attribué par l'UNESCO dans le cadre du Programme International des Géosciences. Il désigne des territoires au patrimoine géologique remarquable qui portent un projet de développement durable en collaboration avec les habitants, et au bénéfice de ces derniers. Les Geoparks développent des actions de recherche et de préservation sur la base des patrimoines géologiques en liaison avec les autres patrimoines du territoire (naturel, culturel, immatériel), d'éducation et de sensibilisation du grand public, de développement économique par la création de nouveaux produits et emplois en particulier dans le secteur du géotourisme.

On compte aujourd'hui plus de 140 Geoparks mondiaux UNESCO. En France, seule la partie Sud du pays compte des Geoparks, au nombre de 7 actuellement, mais aucun n'est situé sur la façade Atlantique française.

Le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA), la Région Bretagne, la Communauté de communes de la presqu'île de Crozon-Aulne Maritime et la Maison des minéraux se sont lancés dans un projet de labellisation Geopark. Le territoire couvert par le Geopark comprend le territoire continental du PNRA mais sera étendu à des communes bénéficiant d'un patrimoine géologique remarquable.

L'objectif politique est de mettre en valeur les patrimoines du territoire de la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté au titre du label « Geopark mondial UNESCO ».

Les objectifs opérationnels sont d'obtenir le label UNESCO Geopark en soutenant le projet animé par le PNRA et faire connaître et développer la vitalité du territoire en se basant sur ses patrimoines et les initiatives locales.

Les moyens particuliers mis en œuvre :

Sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté, les sites des crêtes des Monts d'Arrée avec plus particulièrement la montagne Saint-Michel et la forêt du Huelgoat avec son chaos légendaire cadrent tout à fait avec les exigences du projet Geopark Armorique et pourraient être référencés en tant que géosites. C'est pourquoi, le PNRA a contacté la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté et a proposé de participer à ce projet qui présente plusieurs intérêts. Tout d'abord, la labellisation UNESCO représente un gage de qualité et donc de retombées touristiques et économiques régulières et équilibrées, il ne s'agit pas d'un tourisme de masse.

Par ailleurs, si le Geopark s'articule autour du patrimoine géologique, les déclinaisons autour de la pierre et de son utilisation sont tout à fait possibles. La valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique sont donc parties intégrantes du projet, dès lors qu'elles mettent en valeur les liens forts qui unissent l'Homme et la Terre.

Les résultats opérationnels attendus sont une meilleure visibilité touristique, aménagement des sites naturels et meilleure mise en valeur des patrimoines locaux et une participation à un réseau d'acteurs du développement à l'échelle du Geopark Armorique et à l'international.

Après avoir entendu l'exposé, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité, de soutenir la candidature à la labellisation Geopark portée par le Parc Naturel Régional d'Armorique et d'approuver l'intégration de la communauté de communes au projet de labellisation du territoire au titre de « Geopark mondial UNESCO ».

Subventions 2019

Le Président fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues par la collectivité.

Il rappelle qu'une délibération définissant des critères d'attribution pour le versement d'une subvention par la collectivité a été prise le 26 juin 2018.

Il présente les demandes de subventions pour lesquelles un avis de la commission Vie des habitants a été donné le 23 avril.

Le conseil communautaire décide le versement d'une subvention pour l'année 2019 aux associations suivantes :

Nom	Objet	Montant attribué	VOTE
Association Musiques au cœur de l'Arrée	Festival de 5 concerts de musique classique	1 000,00	unanimité
Association La Quincaille	15 ^{ème} édition Les Primeurs, journée culturelle	1 000,00	unanimité
Comité départemental Finistère FFCT	21 ^{ème} édition des Roc'h des Monts d'Arrée	1 000,00	unanimité
Association Par Monts et par livres	6 ^{ème} édition de la Fête du livre jeunesse des Monts d'Arrée à Huelgoat	1 500,00	unanimité
Association ZAO école de musique	Fête de la musique le 22 juin	1 000,00	unanimité
Association Poésie et Pas de Coté	Festival des possibles arts et poésies	1 000,00	unanimité
Association Loq' et Fête	Journée familiale d'animation avec spectacles	1 000,00	unanimité
Association Tro Menez Are	31 ^{ème} édition Tro Menez Are à Scrignac	1 000,00	23 pour, 1 voix contre (Claire Chabannes) et 4 abstentions (Geneviève Le Mat, Marcel Le Guern, Jean-Pierre Salaün, Régis Le Goff)
Fédération départementale pêche	Compétition de pêche sur le lac Saint-Michel	500,00	unanimité
Comité Départemental d'Aviron du Finistère	Fête de l'aviron les 22 et 23 juin sur le lac Saint-Michel	500,00	unanimité
TOTAL		9 500,00	

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Subvention – aide formation BAFA BAFD

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 qui a été signé avec la CAF du Finistère une action d'aide à la formation BAFA-BAFD est incluse.

L'objectif est de proposer une formation aux jeunes afin qu'ils puissent travailler sur leur territoire. Douze formations aidées à hauteur de 500 € réparties sur 4 ans sont prévues.

A ce jour, une personne du territoire a bénéficié de cette aide.

Il est possible de verser une aide financière aux familles ayant déjà réglées les factures.

Cette aide correspondra au reste à charge des familles si elles ont déjà réglé les frais de formation BAFA avec un montant d'aide maximum de 500 €.

Si la formation n'est pas commencée, c'est l'organisme de formation qui facturera 500 € à la collectivité pour la formation BAFA ou BAFD.

La demande a été déposée par Marie Charlotte Gelin.

Il reste à charge de la famille 552 €, la communauté peut verser une aide de 500 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser une aide au financement du BAFA de Marie-Charlotte Gelin d'un montant de 500 €.

Groupement de commandes travaux de voirie

Le Président explique que la communauté de communes a des travaux de voirie à réaliser.

Les collectivités peuvent créer des groupements pour mutualiser les commandes de services, fournitures ou travaux.

L'intérêt d'adhérer au groupement de commandes permet notamment de porter une enveloppe financière plus importante et de réaliser une économie d'échelle.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

La communauté de communes Monts d'Arrée Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la passation du marché de travaux jusqu'à son attribution.

La convention constitutive prévoit que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement comme indiqué à l'article L.1414-3-II du code général des collectivités territoriales.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution de son marché.

Vu l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique.

Le conseil communautaire, à 25 voix pour et 3 abstentions (Jean-Pierre Le Bihan, François Le Luyer, Jean-Yves Crenn) des membres présents et représentés décide d'adhérer au groupement de commandes dont l'objet est l'organisation d'une consultation en vue de la passation d'un marché de travaux de voirie, désigne la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté comme coordonnateur du groupement de commandes et accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Président à la signer.

Retrait délibération n°2019-023

Le Président rappelle que ce point était à l'ordre du jour du conseil communautaire du 02 avril mais après débat la décision a été reportée à cette nouvelle réunion.

Une expertise juridique a été demandée. Au vu des conclusions de celle-ci, il est proposé de retirer la délibération n°2019-023 ayant pour objet le versement d'une subvention à l'association Locmaria-Berrien Avenir.

Le conseil communautaire, à 27 voix pour et une abstention (Corinne NICOLE) décide le retrait de la délibération n°2019-023 prise au cours de la séance du 19 février 2019.

Vente de matériels et véhicules

Le Président indique que plusieurs biens mobiliers des services techniques ne sont plus utilisés par la collectivité.

A) Les véhicules suivants peuvent vendus pour un prix de 9.500 € TTC au total

Marque	Type	Immatriculation	Prix
RENAULT	BOM	EM-602-HE	2.000 €
RENAULT	BOM	EM-613-HE	3.000 €
MERCEDES	BENNE	AE-318-TG	4.000 €
NISSAN	FOURGON	EM-622-HE	250 €
AMCA-NOVAL	PLATEAU	EM-474-HE	250 €

B) Le Godet large orientable de tractopelle peut être vendu pour un prix de 2.000 € TTC

Le conseil communautaire, à 27 voix pour et une contre (Claire Chabannes) accepte la vente des véhicules aux prix indiqués ci-dessus, accepte la vente du godet de tractopelle au prix de 2.000 € et autorise le président à signer tout document nécessaire à la vente des véhicules et du matériel.

Départ de Marcel Le Guern à 20h25

Questions diverses

Le président signale que le bureau ne se réunira pas, le 14 mai comme prévu, pour permettre aux élus intéressés d'assister à une réunion programmée au CDG29 sur le thème des bâtiments abandonnés ou menaçant ruine ce jour-là de 17h30 à 19h30.

Paul Quemener informe qu'une réunion de présentation du mode de fonctionnement des développeurs éoliens par l'association TARANIS sera proposée à l'ensemble des élus municipaux à une date prochaine qui reste à définir.

La séance se termine à 20 heures 30